

Et si nous reparlions des fonds de pension

Au mois d'avril, les Français ont placé plus de 3 milliards d'euros. Cet effort n'est pas négligeable surtout en période de stagnation voire de recul du pouvoir d'achat. Évidemment, cela peut donner quelques idées à certains... Or, même si les placements financiers à travers les unités de compte progressent ces derniers mois, les produits de taux (fonds euros et livrets) restent très dominants, 85 % de l'encours de l'assurance-vie. Même s'il ne faut pas oublier que 58 % de l'encours de l'assurance-vie est placé en titres d'entreprise, les pouvoirs publics attendent beaucoup du nouveau contrat d'assurance-vie « euro-croissance ». Ce dernier permettra de loger un peu plus d'actions avec, à la clef, un plus de rendement. En contrepartie, la garantie en capital ne sera effective qu'après un certain délai, certainement huit ans. Il faudra convaincre les épargnants de se détourner de leur contrat classique avec garantie du capital immédiate au profit de ces contrats d'un nouveau genre. Du temps et de l'énergie seront nécessaires pour atteindre une masse critique en la matière. Nous ne pouvons que regretter que la France ne se soit pas dotée de véritables fonds de pension dans les années 80 ou 90. Certes, ils n'auraient pas obligatoirement sauvé Alstom mais ils auraient pu constituer un point d'accroche pour le capitalisme français. Alimentés par des cotisations récurrentes, ils auraient permis aux salariés français de tirer un avantage de la bonne santé des grandes entreprises qu'elles soient françaises ou étrangères. Aujourd'hui, ce sont les retraités étrangers qui bénéficient des dividendes des entreprises françaises à travers leur adhésion à des fonds de pension. Notre allergie légendaire vis-à-vis des fonds de pension n'empêche pas le Régime Additionnel de la Fonction Publique, le RAFP de se proclamer le seul fond de pension français en étant financé par des cotisations assises sur les primes des fonctionnaires. Il n'est pas trop tard pour relancer l'idée de fonds de pension français voire européen...

L'Actu de l'épargne

Les Français remplissent leur bas de laine ou presque

Les Français ont, en 2013, plutôt laissé dormir leur argent sur leur compte courant. A fin décembre, les comptes à vue représentaient, selon la Banque de France, 326 milliards d'euros en progression de 16 % par rapport à 2012, année durant laquelle ils avaient baissé du fait de l'engouement pour le Livret A. Avec la baisse du taux de ce dernier, les Français n'ont pas cherché à optimiser leur épargne. Les comptes à vue ont, en effet, progressé de 16 milliards d'euros de février 2013 à février 2014. Les plans d'épargne logement qui bénéficient d'un rendement de 2,5 % enregistrent des flux positifs assez importants, près de 5 milliards d'euros entre février 2013 et février 2014 pour un encours de 200 milliards d'euros quand sur la même période l'assurance-vie enregistre un flux de 8 milliards d'euros mais avec un encours de près de 1500 milliards d'euros.

La croissance une affaire de population active et de retraite

En 2008, la Chine possédait un des meilleurs ratios de dépendance au monde. Ce ratio mesure le nombre de travailleurs actifs par rapport aux inactifs jeunes ou retraités. Il y avait alors 8 actifs pour un inactif pour un ratio de 4,7 aux Etats-Unis et de 3,7 au sein de l'Union européenne. De ce fait, l'essentiel des dépenses publiques pouvaient être consacrées aux investissements. De plus, du fait de la faiblesse de la consommation, le taux d'épargne des ménages dépasse 50 % contre 15 % en France ce qui permet également de financer d'importantes dépenses d'investissement. Les bonnes choses ont toujours une fin. Le vieillissement de la population chinoise devrait entraîner une baisse du taux d'épargne et une augmentation des dépenses sociales.

Contrat DSK, un exemple à ne pas suivre

A quelques mois du lancement commercial des nouveaux fonds « euro-croissance » et des contrats « Vie-Génération », il n'est pas inutile de faire un petit détour du côté des vieux contrats DSK. Ces derniers n'ont jamais rencontré le succès escompté tout comme les contrats NSK. Les contrats DSK ont été créés par la loi de finances pour 1998. Pour bénéficier de l'appellation, ils doivent être majoritairement investis en actions de sociétés de l'Espace Economique Européen avec au moins 5 % de placements à risques. En contrepartie du respect de ces règles et cela pendant toute la durée du contrat, ces contrats sont exonérés du prélèvement libératoire de 7,5 %. Il est à signaler que depuis le 1er janvier 2005, il n'est plus possible de souscrire un contrat « DSK » mais les versements sont possibles et leur régime fiscal a été maintenu. Ils avaient été remplacés par les contrats NSK où la part actions de sociétés de l'Espace économique européen avait été ramenée à 30 % mais où celle des placements à risques avait été portée à 10 % (avec au moins 5 % de titres non cotés). En 2013, le nombre de contrats a diminué de 30 000 et s'élève désormais à 300 000. En 2004, il y en avait 634 000. Les provisions mathématiques qui avaient atteint un sommet en 2006 avec 12,2 milliards d'euros ne s'élèvent plus qu'à 6,8 milliards d'euros. Les cotisations sont passées de 444 à 81 millions de 2006 à 2013.

L'actu de la retraite**La difficile marche vers l'égalité**

C'est d'une triste banalité mais la retraite des femmes demeure inférieure à celle des hommes. Néanmoins, il faut se garder des analyses trop rapides ne reposant que sur des moyennes. Plusieurs facteurs expliquent, en effet, cette criante inégalité. Les femmes issues des générations les plus anciennes validaient peu de trimestres et occupaient majoritairement des fonctions moins qualifiées que les hommes. En outre, les femmes cotisent moins car elles travaillent plus fréquemment à temps partiel. Le temps partiel concerne 30 % des femmes contre 6 % des hommes. A cela s'ajoute évidemment les écarts de salaire à poste identique. Résultat des courses, en 2008, pour les retraités femmes issues des générations nées avant 1943 et ayant eu 65 ans ou plus en 2008, la pension de droit propre sans prendre en compte la réversion ne représentait que 48 % de celle des hommes (833 € par mois contre 1 743 euros). Avec l'augmentation du nombre de trimestres cotisés, avec la qualification croissante de l'emploi féminin, le ratio s'élève au fil des générations. Il est passé de 44 % pour les générations 1924-1928 à 56 % pour les générations 1939-1943. Selon les simulations réalisées par l'INSEE, ce ratio devrait atteindre 70 % pour les générations nées dans les années 50. Il pourrait même se rapprocher des 80 % pour les générations nées dans les années 70. Pour les plus jeunes générations, les femmes sont maintenant plus diplômées que les hommes et occupent, de ce fait, des emplois de plus en plus qualifiés et qui sont moins sensibles aux variations de la conjoncture. Il faut souligner que les droits familiaux relèvent les pensions des femmes de 13 % contre 4 % pour les hommes. De leurs côtés, les droits de réversion réduisent de 15 points l'écart de pension entre les femmes et les hommes.

La guerre des retraités aura-t-elle lieu ?

Le Portugal tente, en recourant à des campagnes de communication, d'attirer des non-résidents retraités sur son territoire avec à la clef une exonération de 10 ans pour l'impôt sur le revenu. Pour bénéficier de ce régime, il faut accepter de résider 183 jours par an au Portugal et ne pas y avoir été résident fiscal durant les 5 dernières années. 2000 Français auraient déjà succombé à cet eldorado fiscal. Pour le Portugal, cette opération est intéressante car il gagne des habitants disposant de revenus réguliers en provenance d'un autre Etat. Cela génère de la consommation, des emplois d'autant plus que les retraités ont besoin de services de proximité. Le Portugal a sur un point de vue économique raison. Aujourd'hui, ce sont les régions accueillant un grand nombre de retraités qui enregistrent les taux de croissance les plus élevés en Europe. Après la bagarre pour attirer les sièges sociaux, est-ce le début de la guerre des retraités ? Les Etats membres de l'Union européenne vont ils s'engager dans une surenchère pour avoir leur lot de retraités détachés.

Et si la France avait des fonds de pension ?

Les plans de retraite privés représentent plus de 32 000 milliards de dollars en 2012. 68 % de l'encours de ces plans sont gérés par des fonds de pension, 18 % par des banques et des sociétés d'investissement et 13 % par des sociétés d'assurance et 0,8 % sont inscrits au bilan des entreprises. Les placements des fonds de pension représentent 156 % du PIB aux Pays-Bas, 112 % au Royaume-Uni ou 108 % aux Etats-Unis mais moins de 8 % en France. Il faut noter que le poids des fonds de pension américains diminue en valeur relative ; ils sont passés de 68 à 53 % de 2001 à 2012. Treize pays de l'OCDE ont investi plus de 80 % de leur portefeuille dans les actions et les obligations à la fin de l'année 2012. Les Etats-Unis ont été le pays où les fonds de pension ont le plus investi sur le marché « actions », près de 49 % du total des investissements en 2012 suivis par l'Australie (46.0 %) et le Chili (41.6 %). La moyenne pondérée de l'OCDE de l'investissement actions des fond de pension est de 40.3 %.

Quelques chiffres pour améliorer son moral avant l'été

La consommation patine depuis des mois, la croissance fait du surplace et ne parlons pas du chômage. Néanmoins, en s'extrayant du court terme, quelques chiffres prouvent le chemin de parcouru en près de 150 ans. Ainsi, le pouvoir d'achat des Français a augmenté de plus de 700 % depuis 1870 et de 250 % depuis 1950. Le patrimoine des ménages représente plus de 8 fois le montant de leurs revenus annuels et l'épargne financière atteint trois années de revenus contre deux années en 1996. Dans le même temps, le passif des ménages (emprunts essentiellement) progresse certes mais reste voisin d'une année de revenus. En ce qui concerne le patrimoine, les Français sont plus riches que les Américains, les Allemands ou les Japonais. Le niveau de vie des retraités est supérieur à celui de la population. Le taux de pauvreté des seniors est, de son côté, inférieur à la moyenne nationale .

**La lettre de l'Epargne et de la Retraite est éditée par Le Cercle de l'Epargne, Lorello Eco Data et 02P Conseil
Comité de rédaction : Philippe Crevel, Olivia Penichou et Shahina Akbaraly**

Pour souscrire aux lettres de Lorello Ecodata

Pour tout renseignement contacter nous au 01 45 00 37 37 ou par mail : s.akbaraly@o2p-conseil.com

Lorello Ecodata bureau à Paris : 44 rue de Fleurus 75006 Paris

Lorello Eco Data : 44 rue de Fleurus—75006 Paris